

Vos cotisations

Frais de Santé



CCN PROMOTION IMMOBILIERE

IDCC 1512

Ensemble du personnel

Tarifs en vigueur à compter du 01/01/2026

■ BASE OBLIGATOIRE ⁽¹⁾ et EXTENSION CONJOINT FACULTATIVE ⁽²⁾

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES En % du PMSS		Options au choix de l'employeur à adhésion obligatoire des salariés		
		Base conventionnelle	Base conventionnelle + option 1	Base conventionnelle + option 2
Régime général	Cotisation obligatoire Salarié + enfant(s)	2,60 %	3,31 %	4,13 %
	Cotisation facultative extension conjoint	+ 2,08 %	+ 2,64 %	+ 3,37 %
Régime Alsace Moselle	Cotisation obligatoire Salarié + enfant(s)	1,71 %	2,28 %	3,20 %
	Cotisation facultative extension conjoint	+ 1,37 %	+ 1,91 %	+ 2,62 %

■ SURCOMPLÉMENTAIRES ET EXTENSION CONJOINT FACULTATIVES ⁽²⁾ en complément de la base obligatoire choisie par l'employeur.

⇒ En complément de la base conventionnelle obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES En % du PMSS		Surcomplémentaires facultatives au choix du salarié	
		Surcomplémentaire Option 1	Surcomplémentaire Option 2
Régime général	Cotisation salariée + enfant(s)	+ 0,85 %	+ 1,68 %
	Cotisation facultative extension conjoint	+ 0,68 %	+ 1,41 %
Régime Alsace Moselle	Cotisation salariée + enfant(s)	+ 0,63 %	+ 1,63 %
	Cotisation facultative extension conjoint	+ 0,60 %	+ 1,38 %

⇒ **En complément de la base conventionnelle + option 1 obligatoire**

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES En % du PMSS		Surcomplémentaire facultative au choix du salarié
		Surcomplémentaire Option 2
Régime général	Cotisation salariée + enfant(s)	+ 0,97 %
	<i>Cotisation facultative extension conjoint</i>	+ 0,85 %
Régime Alsace Moselle	Cotisation salariée + enfant(s)	+ 1,06 %
	<i>Cotisation facultative extension conjoint</i>	+ 0,84 %

(1) Au choix de l'entreprise

(2) Au choix du salarié

PMSS : Plafond mensuel Sécurité Sociale